

## Règlement de transmission des données et respect de la vie privée

Afin de respecter les règles en matière de protection de la vie privée pour la transmission de données à caractère personnel, le service Data & Information stratégique du SPF SCAE a élaboré le présent règlement de fourniture de données à des tiers.

### 1. Données anonymes :

Dans le cas d'une demande de données anonymes (ou agrégées, c'est-à-dire qui ne peuvent être mises en relation avec une personne identifiée ou identifiable (et qui ne sont donc pas des données à caractère personnel), les données peuvent être transmises immédiatement. Nos collaborateurs veilleront à que les données transmises ne contiennent pas de « *small cells* » permettant une ré-identification des patients. C'est le cas lorsque les données ont un haut degré de granularité (par exemple, au niveau des communes de domicile du patient). Dans certains cas, la ré-identification est possible quand les données sont distribuées par âge, par sexe, par code de diagnostic ou procédures ICD-9-CM, par nationalité... Lorsque le nombre de cas est inférieur à 5, on indiquera « <5 » à la place du chiffre réel dans les cellules correspondantes. Le principe est d'éviter la ré-identification. Par ailleurs, le client devra s'engager à respecter la confidentialité des données et à n'entreprendre aucune action pour convertir des données anonymes en données à caractère personnel.

*Par exemple : la distribution par sexe du nombre de séjours caractérisés par un diagnostic de cancer du poumon.*

### 2. Données à caractère personnel codées :

Si la demande concerne des données à caractère personnel codées (ne pouvant donc être mises en relation avec une personne identifiée ou identifiable que par l'intermédiaire d'un code), il faudra au préalable s'assurer que la demande a un but scientifique, statistique, historique et non commercial. Si tel n'est pas le cas, le traitement de données n'aura pas lieu.

Pour l'obtention de données à caractère personnel codées, il convient d'introduire au préalable une demande motivée auprès du responsable du traitement des données (par délégation, M. Tom Van Renterghem, chef de service Data & Information stratégique, DGGS, SPF SSCE via [adhoc\\_admDM@health.fgov.be](mailto:adhoc_admDM@health.fgov.be)), en précisant le type de données souhaité, pour quelle étude, application durée, etc. Il convient également d'adresser une demande auprès de la Chambre sécurité sociale et santé du Comité de sécurité de l'information (demande via [csi@mail.fgov.be](mailto:csi@mail.fgov.be)).

L'autorisation du responsable du traitement des données et celle de la Chambre sécurité sociale et santé du Comité de sécurité de l'information sont les deux conditions indispensables à la fourniture des données.

*Par exemple : Une copie de la banque de données où figurent toutes les données par séjour ou par trajet-SMUR.*

### **3. Données non codées :**

Les données non codées ne sont pas à disponibles dans notre système d'enregistrement.

### **4. Données par hôpital:**

Conformément à la politique actuelle de notre SPF, les données relatives au nombre de séjours par hôpital ne peuvent pas être fournies par nos services sauf quand les données figurent déjà dans un document officiel, électronique ou écrit, du SPF SSCE (par exemple : les parts de marché). Pratiquement, ces demandes seront traitées au cas par cas et l'autorisation sera demandée au directeur-général du DGGS. En règle générale, on ne fournira que les données par province où est situé l'établissement hospitalier. Toutefois les données relatives au nombre de lits reconnus, fonctions de soins,... par hôpital peuvent être fournies.

*Par exemple, le nombre de séjours en hospitalisation de jour par hôpital.*

## Formulaire de demande

Nom et prénom	M. Mme Organisation	
E-mail		
Tél.		
Demande		
Motivation de la demande	<i>A quelles fins souhaitez-vous utiliser les données ?</i>	
Détails de la demande	Quel type d'enregistrement?	<u>Cocher les cases que vous souhaitez:</u> <input type="checkbox"/> RCM (Résumé clinique minimum avant 2008) <input type="checkbox"/> RIM (Résumé infirmier minimum avant 2008) <input type="checkbox"/> RHM (Résumé hospitalier minimal depuis 2008) (= une combinaison du RCM et RIM) <input type="checkbox"/> RPM (Résumé psychiatrique minimum) <input type="checkbox"/> CIC (Information sur le nombre de lits/services agréés et des programmes de soin) <input type="checkbox"/> SMUR (Service mobile urgence) <input type="checkbox"/> Autres
	Année*	
	Quelles variables ?	*RHM 2015 non disponible pour codes diagnostics et procédures  Pour plus d'information relative aux variables, veuillez consulter les directives pour chaque enregistrement sur le site du SPF Santé publique : <a href="https://www.health.belgium.be">https://www.health.belgium.be</a> => santé => organisation des soins de santé => hôpitaux => systèmes d'enregistrement

	Type de séjour	<p>RHM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Hospitalisation classique (H)</li> <li><input type="checkbox"/> Séjour de longue durée (F,L,M)</li> <li><input type="checkbox"/> Hospitalisation chirurgicale de jour (C)</li> <li><input type="checkbox"/> Hospitalisation de jour (D)</li> <li><input type="checkbox"/> Urgence ambulatoire (U)</li> </ul> <p>RPM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> Les séjours de patients admis durant l'année d'enregistrement, et sortis durant la même année</li> <li><input type="checkbox"/> Les séjours de patients admis durant l'année d'enregistrement et encore présents au 31/12 de l'année d'enregistrement</li> <li><input type="checkbox"/> Les séjours de patients admis durant une année précédente et sortis durant l'année concernée</li> <li><input type="checkbox"/> Les séjours de patients admis durant une année précédente et encore présents au 31/12 de l'année concernée</li> </ul>
	Critères de sélection	<p><i>Par exemple :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>Caractéristiques socio-démographiques du patient</u> : classe d'âge, sexe, domicile du patient (niveau commune, arrondissement, province, région), ...</li> <li>• <u>Diagnostics et procédures</u>: <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dans le RHM, la sélection se fait via les codes ICD-9-CM ou ICD-10-BE ou via la classification APR-DRG Par ailleurs, la distinction peut être effectuée entre diagnostic principal et/ou secondaire</li> <li>○ Dans le RPM, la sélection se fait via les codes DSM-IV.</li> </ul> </li> <li>• <u>Type de séjour</u>: séjour dans un index de lit spécifique, type d'admission, type de sortie, destination...</li> </ul>

	<b>Output</b> (préciser la distribution souhaitée, le type de tableau(x)croisé(s) souhaité)	<u>Par exemple :</u> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Nombre de séjours, nombre de patients :</i></li> <li>- <i>Durée de séjour (facturé ou non facturé : moyenne, autres paramètres statistiques)</i></li> <li>- <i>Nombre de décès hospitaliers</i></li> <li>- <i>Nombre de procédures</i></li> <li>- <i>Autre</i></li> </ul>
	<b>Format de fichier pour la réponse</b>	<input type="checkbox"/> Excel <input type="checkbox"/> SAS-table <input type="checkbox"/> Word <input type="checkbox"/> .txt
<b>Langue souhaitée</b>	<input type="checkbox"/> Néerlandais <input type="checkbox"/> Français	
<b>Délai dans lequel vous souhaitez obtenir l'information</b>	<i>Un délai de 3 semaines à partir de la date de réception de la demande, à l'exception de demandes complexes.</i>	